

Ils s'interrogent face à la souffrance au travail

Stress, incivilités, harcèlement : les risques psycho-sociaux sont identifiés expliquent 50 % de l'absentéisme. Ils étaient au cœur d'une soirée d'échanges organisée par la médecine du travail du Choletais.

L'initiative

Pascal (1) est responsable de production dans une entreprise de 40 salariés à l'ouest du département. Il ne souhaite ni donner son vrai prénom, ni le nom de son entreprise, parce que « nous avons le cas d'une personne en souffrance au travail, et qui est en arrêt maladie. C'est un échec. » Jeudi soir, il s'est rendu à eurespace. La salle de l'amphithéâtre était quasi comble pour le rendez-vous Culture'prev organisé par le Service de médecine interentreprise du Choletais (Smiec). Plus de 200 personnes ont fait le déplacement, preuve de l'intérêt porté au thème de cette soirée, les risques psycho-sociaux (RPS).

Préventif collectif

Pascal est venu pour « apprendre à détecter les problèmes et connaître des solutions afin d'agir auprès des autres employés. » Marie-Luce est secrétaire-comptable dans une société de six personnes à La Chapelle-Rousselin. « Nous n'avons pas de souci particulier », mais elle souhaite s'informer sur les RPS, parce que « c'est flou » et « pour la prévention ».

Les docteurs Michel Duval et Marie-Thérèse Blanc, médecins du Smiec, ont d'abord défini les risques psycho-sociaux. « On parle souvent du stress pour définir les RPS, mais ils recouvrent aussi les incivilités, la violence ou encore le harcèlement moral et sexuel ». Plus largement, le contexte du travail a des répercussions sur la santé des salariés, mais également sur celle de l'employeur. La densification des tâches qui entraîne des rythmes soutenus, la productivité accrue, notamment en période de crise, comme les délais



Nathalie Gauvrit, de l'Action régionale pour l'amélioration des conditions de travail, analyse les différents témoignages donnés par les responsables d'entreprise.

plus courts pour répondre au client, ou encore la rigidification du travail avec de plus en plus de normes, mais aussi le manque d'autonomie peuvent générer des RPS.

Ces phénomènes sont susceptibles, selon les individus, de toucher leur intégrité physique et mentale. Cela peut se traduire par un manque de motivation, de l'agressivité, de l'alcoolisme voire la prise de stupéfiants, ou encore un état dépressif pouvant aller jusqu'au suicide. « 50 % de l'absentéisme est en relation avec les RPS », détaille le Dr Duval.

Le médecin du travail a également souligné un autre risque, lié à une

individualisation plus poussée (performance, primes, polyvalence, horaires décalés), au détriment du collectif, lequel s'appauvrit et ne permet plus de réguler certaines situations. En découlent des conséquences pour l'entreprise, telles que des accidents du travail, des retards dans la production, des risques de conflits sociaux, voire le départ de collaborateurs compétents, etc.

En guise d'illustrations, quatre responsables d'entreprise ont fait part de leurs expériences de management (lire ci-dessous). Nathalie Gauvrit, de l'Action régionale pour l'amélioration des conditions de travail, a analysé chacun des témoignages. A

une personne du public, qui demandait pourquoi dans les RPS, elle n'intégrait pas les problèmes personnels des salariés, elle a répondu : « Nous regardons avant tout les situations de travail et ce sont elles qu'il faut soigner. Il n'y a pas de curatif individuel, mais du préventif collectif. »

Sylvie ARNAUD.

(1) Prénom d'emprunt.

Des ateliers d'échanges de pratique, des groupes interentreprises et un réseau de consultants sont à la disposition des entreprises. Renseignements au Smiec : tél. 02 41 49 10 70